

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
1 place St Antoine
79220 CHAMPDENIERS ST DENIS

décision :
B_2022_21_2

L' an deux mille vingt deux, le lundi 19 septembre à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 15 Septembre 2022

Présents : 8

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 8

Absent(s) :

Objet : Finances -
Admission en non valeur

Excusé(s) : Madame MICOU Corine

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Madame le comptable public fait part à l'assemblée qu'elle n'a pu recouvrer les titres de recettes pour un montant de 33 459,85 € et demande l'admission en non-valeur des créances dont elle a constaté l'irrécouvrabilité.

Vu l'article L.617-5 et L.1617-24 du Code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'accepter l'inscription en non-valeur de la somme de 33 459,85 € à imputer au compte 6541 du budget principal**
- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent.**

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 19/09/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



A blue circular official stamp of the Communauté de Communes Val de Gatine, Champdeniers St Denis, is positioned above a handwritten signature in black ink.